



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET L'ASSOCIATION ARTZ POUR L'ORGANISATION DE TROIS CONFERENCES SENIORS, LES JEUDIS 30 MARS, 29 JUIN ET 28 SEPTEMBRE 2023.

**DÉCISION N° DM-23-126
EN DATE DU 09 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrête N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Association ARTZ, représentée par Madame Cindy BAROTTE, Directrice, située 68 rue des plantes 75014 Paris, d'animer trois conférences, à titre gratuit, pour les seniors vincennois dans le cadre du projet « L'art pour stimuler la mémoire » les jeudis 30 mars, 29 juin et 28 septembre 2023 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'Association ARTZ, représentée par Madame Cindy BAROTTE, Directrice, située 68 rue des plantes 75014 Paris, pour l'organisation de trois conférences, à titre gratuit, pour les seniors vincennois dans le cadre du projet « L'art pour stimuler la mémoire » les jeudis 30 mars, 29 juin et 28 septembre 2023.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230309-Imc1H10604H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/03/2023 Date de Publication : 09/03/2023
--